



SECTION D : RESSOURCES ÉDUCATIVES

D-10 Politique de valorisation de la formation professionnelle

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Définitions, principes et but de la politique	3
Les objectifs de la politique	4
Rôles et responsabilités	4

* Ce document a originalement été produit par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois. Quelques modifications ont été apportées au contenu pour l'adapter à notre réalité.

Note : La forme masculine est utilisée pour alléger le texte et désigner tant les hommes que les femmes.

POLITIQUE RE-POL-06-2007	Adoptée le : 26 juin 2007	Unité responsable : SERVICES ÉDUCATIFS
Sanctionnée par : CONSEIL DES COMMISSAIRES	Dernier amendement le : 26 juin 2007	N° de résolution : CC07-1848

1. Préambule

La vision de la Commission scolaire des Hauts-Cantons s'articule autour de valeurs telles que l'engagement dans la réussite de nos élèves et la valorisation de l'éducation, le respect de tous et chacun dans leurs spécificités ainsi qu'une communication franche et transparente et ce, en soutenant ses écoles dans leur mission d'instruire, de socialiser et de qualifier, conformément à l'article 36 de la Loi sur l'instruction publique. De plus, elle soutient dans ce contexte ses centres dans l'application des régimes pédagogiques de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, dont l'article 1 a pour objet de permettre à la personne d'accroître son autonomie et de faciliter son insertion sociale et professionnelle.

La commission scolaire offre vingt-et-un (21) programmes de formation professionnelle par l'intermédiaire de ses centres de formation répartis sur tout le territoire. La commission scolaire veut ainsi qualifier les personnes selon leurs aptitudes et favoriser leur intégration durable sur le marché du travail. L'offre de programmes est révisée périodiquement pour s'adapter à l'évolution des réalités des différents milieux de travail.

Ce volet important de l'action éducative de la commission scolaire demeure cependant mal connu et sous-estimé. On constate de nombreux préjugés à son endroit, des préjugés le plus souvent basés sur la méconnaissance de ce secteur, sinon l'ignorance et ce, même chez des agents d'éducation. Ainsi, des jeunes, dont les intérêts et aptitudes correspondraient au profil d'un métier lié à un programme de la formation professionnelle, sont souvent incités à poursuivre des études collégiales et universitaires, pour peu que leurs résultats scolaires soient convenables. Le Conseil supérieur de l'éducation relevait récemment que la majorité des élèves sont maintenus « dans une sorte de voie royale très homogène, pour ensuite les éliminer par l'échec en cours d'études postsecondaires ou par des contingentements impitoyables. Il s'agit d'un mode d'orientation par défaut plutôt que par choix positif ».1 Une autre étude du MELS 2 révèle d'ailleurs qu'en 1999-2000, pour cent diplômés âgés de dix-neuf ans et moins, soixante-dix passaient au collégial, dix en formation professionnelle, six en formation générale des adultes, deux en formation générale des jeunes et douze interrompaient leurs études. Le nombre d'élèves interrompant leurs études est toujours supérieur ou égal (pour les jeunes de seize à vingt ans) au nombre d'élèves fréquentant la formation professionnelle.

1 Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal, J'attends 18 ans. Trajectoire scolaire du secondaire sur l'Île de Montréal, au Québec et ailleurs. Vers la formation professionnelle : une étude de cas, décembre 2004.

2 MEQ, DRSI, Le cheminement des élèves, du secondaire à l'entrée à l'université, Tableau 1.1, 2004

Cette situation explique, en partie du moins, le taux de décrochage élevé aux études post-secondaires. Elle a aussi comme conséquence d'aggraver les pénuries de main-d'œuvre qui se manifestent dans différents secteurs de l'économie.

Les métiers de la formation professionnelle sont essentiels au bien-être de l'ensemble de la population et au fonctionnement de la société. On ne peut se passer, entre autres, d'un producteur agricole, d'une mécanicienne automobile, d'un opérateur de machines à travailler le bois ou d'une secrétaire. Que l'on songe à la crise du verglas de janvier 1998; les monteurs de ligne, les électriciens et les plombiers étaient les personnes les plus recherchées. Cependant, la formation menant à l'exercice de ces métiers est non reconnue et peu valorisée.

Une commission scolaire comme établissement d'enseignement ne peut rester indifférente à cette situation. C'est pourquoi la Commission scolaire des Hauts-Cantons entend, par cette politique, valoriser la formation professionnelle et a prévu dans le cadre de son Plan stratégique l'adoption d'une Politique de valorisation de la formation professionnelle.

2. Définitions

Valorisation : Action de mettre en valeur.¹ Action de donner de la valeur, plus de valeur.² Action de donner de la valeur ou de rendre sa valeur à quelque chose.³ Dans le cadre de cette politique, le mot « valorisation » recouvre l'ensemble des actions, dispositifs et procédures destinés à mettre en valeur la formation professionnelle et ce qu'elle peut apporter au développement des individus et de la communauté.

Formation professionnelle : ensemble des services éducatifs destinés à la qualification des personnes en vue de leur intégration au marché du travail. Elle a pour but de préparer directement une personne à l'exercice d'un emploi, d'un métier, avec compétence, dextérité, responsabilité et qualité.⁴ La formation professionnelle inclut les activités de formation offertes dans les centres et dans les entreprises.

Le respect se manifeste, entre autres, par la reconnaissance des forces de chacun.

L'équité se manifeste par la prise en compte des différences en vue d'assurer l'égalité des chances.

La transparence se manifeste lorsque l'organisation informe sur son fonctionnement, ses pratiques, ses intentions, ses objectifs et ses résultats.

1 Multidictionnaire des difficultés de la langue française, Québec/Amérique, 1992

2 Petit Larousse 2000

3 Dictionnaire Flammarion de la langue française, 2000

4 Dictionnaire actuel de l'Éducation, Renald Legendre, Larousse 1988

3. Principes

Un établissement scolaire doit centrer son activité sur l'élève.

Il doit, par conséquent, admettre, reconnaître, déceler et respecter la diversité des intérêts, des aptitudes et des choix de ses élèves.

La mission d'une commission scolaire inclut la formation professionnelle.

Une école ou un centre doit valoriser la diversité des choix professionnels. La Loi sur l'instruction publique donne à l'école la mission « d'instruire, de socialiser et de qualifier » les élèves (article 36, voir annexe). Les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle contribuent aussi à cette mission éducative.

Tout au long de son cheminement scolaire, l'élève doit être incité à poursuivre une démarche pour préciser ses choix d'orientation professionnelle afin d'identifier son but professionnel, lequel contribuera à sa motivation.

L'acquisition d'une qualification professionnelle, en vue de l'exercice d'un métier correspondant à ses intérêts et aptitudes, est un facteur important de réalisation personnelle et professionnelle.

4. But de la politique

Le but de la politique est de faire en sorte que la formation professionnelle et sa contribution au développement des personnes et de la société soient reconnues à leur juste valeur par l'ensemble du personnel, les élus de la commission scolaire, les élèves et leurs parents, les entreprises ainsi que la population en général et de s'assurer que cette reconnaissance se traduise par des actions concrètes de valorisation.

5. Les objectifs de la politique

- Faire connaître la valeur et l'importance que la commission scolaire accorde à la formation professionnelle et aux métiers apparentés.
- Permettre aux élèves dont les intérêts et les aptitudes correspondent au profil d'un métier, de recevoir les renseignements, les conseils et le soutien nécessaires pour choisir de façon éclairée un programme de formation professionnelle approprié.
- Mettre en valeur les possibilités de réalisation personnelle et professionnelle qu'offre la formation professionnelle en présentant les débouchés et les taux de placement de divers programmes.
- Rendre le choix de la formation professionnelle positif et éviter ainsi qu'il soit le résultat d'un mode d'orientation par défaut.
- Faciliter l'inscription des jeunes aux programmes de formation professionnelle.
- Favoriser la qualification et la réussite des élèves inscrits en formation professionnelle.
- Augmenter le nombre de jeunes diplômés en formation professionnelle.
- Favoriser la concomitance (formation générale / formation professionnelle) qui peut permettre à la fois l'acquisition du diplôme d'études secondaires et du diplôme d'études professionnelles.
- Permettre au personnel de la commission scolaire de mieux connaître la formation professionnelle et, en particulier, l'offre de service de formation professionnelle de la Commission scolaire des Hauts-Cantons ainsi que les perspectives d'emploi qui y correspondent.
- S'assurer que la formation professionnelle contribue positivement au rayonnement que la commission scolaire exerce dans son milieu comme établissement d'enseignement.
- S'assurer que les parents d'élèves, les entreprises et les organismes socio-économiques développent une meilleure connaissance des activités de formation professionnelle réalisées par la commission scolaire ainsi que des perspectives professionnelles se rattachant aux métiers apparentés.

6. Rôles et responsabilités

6.1 Le Conseil des commissaires

- Adopte la politique.
- Informe et rend compte à la population des services de formation professionnelle offerts par la commission scolaire dans le cadre d'activités prévues au plan d'action annuel de la politique.

6.2 Le conseil d'établissement

- Favorise, autant que possible, la valorisation de la diversité des possibilités de réussite, incluant les possibilités offertes par les programmes de formation professionnelle dans le projet éducatif et/ou du plan de réussite de l'école ou du centre.
- Favorise la diffusion de l'information relative à la formation professionnelle.
- Favorise la participation des parents et des autres membres de la communauté notamment à des activités d'information et de promotion sur les métiers et la formation professionnelle.

6.3 Le comité de parents

- Favorise, autant que possible, la valorisation de la diversité des possibilités de réussite, incluant les possibilités offertes par les programmes de formation professionnelle dans le projet éducatif et/ou du plan de réussite de l'école ou du centre.
- Favorise la diffusion de l'information relative à la formation professionnelle.
- Favorise la participation des parents, notamment à des activités d'information et de promotion sur les métiers et la formation professionnelle dans le cadre d'activités prévues au plan d'action annuel de la Politique.

6.4 La direction générale

- S'assure de la diffusion de la Politique de valorisation de la formation professionnelle auprès de la direction de chaque unité administrative.
- S'assure de l'application de la Politique de valorisation de la formation professionnelle et de sa mise à jour.
- Coordonne le plan d'action en lien avec la Politique de valorisation de la formation professionnelle en collaboration avec la direction des services éducatifs et celle de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

6.5 La direction d'école primaire

- Diffuse la politique auprès de l'ensemble du personnel.
- S'assure que les enseignants intègrent dans leur planification des activités sur les secteurs de la formation professionnelle et sur les métiers apparentés en collaboration avec les intervenants de la formation professionnelle et la responsable de l'approche orientante.
- Facilite la participation des élèves et des parents aux activités de sensibilisation sur la formation professionnelle et aux métiers apparentés
- Informe la commission scolaire des actions entreprises afin qu'elles s'inscrivent dans le plan d'action annuel de la Politique.

6.6 La direction d'école secondaire ou de centre d'éducation des adultes

- Diffuse la politique auprès de l'ensemble du personnel.
- Facilite la participation des élèves aux activités de sensibilisation, de promotion et d'exploration de la formation professionnelle et aux métiers apparentés.
- Fait en sorte que tous les élèves et s'il y a lieu leurs parents reçoivent les informations nécessaires sur les programmes de formation professionnelle afin qu'ils fassent un choix d'orientation éclairé.
- Facilite, pour les élèves qui le désirent, leur passage de la formation secondaire à la formation professionnelle.
- Favorise la diversification des voies et la concomitance.
- Facilite la relance des élèves qui ont quitté avant la fin des études secondaires afin de les informer de la possibilité de s'inscrire en formation professionnelle.
- S'assure que les professionnels de l'information scolaire et de l'orientation se tiennent informés des programmes de la formation professionnelle, des perspectives d'emploi et des conditions salariales des métiers apparentés, et qu'ils présentent les choix de la formation professionnelle comme valeur égale aux programmes de formation collégiale et universitaire.
- Informe les enseignants sur les programmes offerts et les encourage à valoriser autant les métiers apparentés à la formation professionnelle que ceux apparentés à la formation collégiale et universitaire dans le cadre d'activités pédagogiques ou de tutorat.
- Informe la commission scolaire des actions entreprises afin qu'elles s'inscrivent dans le plan d'action annuel de la Politique de valorisation de la formation professionnelle.

6.7 La direction de centre de formation professionnelle

- Diffuse la politique auprès de l'ensemble du personnel.
- Facilite les contacts des élèves des écoles primaires, secondaires et des centres de formation générale avec les activités de la formation professionnelle.
- Facilite le passage de la formation secondaire à la formation professionnelle pour les élèves qui le désirent.
- Facilite la mise en place des projets de diversification des voies et de concomitance.
- Met en valeur la réussite des élèves de la formation professionnelle.
- Informe la commission scolaire des actions entreprises afin qu'elles s'inscrivent dans le plan d'action annuel de la Politique de valorisation de la formation professionnelle.

6.8 La direction des services éducatifs

- Diffuse la politique auprès de l'ensemble du personnel.
- Soutient l'action des écoles dans la mise en œuvre de la Politique et dans le développement d'un plan d'action en collaboration avec la direction de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et de la direction générale.
- Facilite le passage de la formation secondaire à la formation professionnelle pour les élèves qui le désirent.
- S'assure que les professionnels de l'information scolaire et de l'orientation se trouvent informés des programmes de la formation professionnelle, des perspectives d'emploi et des conditions salariales des métiers apparentés et qu'ils présentent les choix de la formation professionnelle comme valeur égale aux programmes de formation collégiale et universitaire.
- Appuie le développement et la mise en place de stratégies de valorisation de la formation professionnelle à l'intention des élèves et de leurs parents.

6.9 Le directeur de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes

- Diffuse la politique auprès de l'ensemble du personnel.
- Soutient l'action des écoles dans la mise en œuvre de la Politique et dans le développement d'un plan d'action en collaboration avec la direction des services éducatifs et la direction générale.
- Encourage et soutient le personnel relativement à :
 - la diversité des parcours de formation et des modèles de réussite que présente la formation professionnelle;
 - la connaissance des activités de formation professionnelle offertes par la commission scolaire;
- S'assure que les professionnels de l'information scolaire et de l'orientation se trouvent informés des programmes de la formation professionnelle, des perspectives d'emploi et des conditions salariales des métiers apparentés et qu'ils présentent les choix de la formation professionnelle comme valeur égale aux programmes de formation collégiale et universitaire.
- Soutient le développement et la mise en place de stratégies de valorisation de la formation professionnelle à l'intention des élèves, de leurs parents, du personnel de la commission scolaire et du grand public.
- Met en valeur les réussites des élèves et des anciens élèves de la formation professionnelle de la commission scolaire.

6.10 Les autres directions de services

- Diffusent la politique auprès de l'ensemble de leur personnel.
- Privilégient la qualification acquise en formation professionnelle dans l'embauche de personnel de soutien.

Réf. : politiquevalorisationformationprofessionnelle.doc